

Discours de la Présidente du Comité des Représentants Permanents auprès de l'Union Africaine à la 79ème Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

Par

Madame Khadijetou Mbareck Fall, Représentante Permanente de la Mauritanie auprès de l'Union Africaine

Son Excellence Monsieur Mamadou Tangara, Ministre des Affaires Etrangères de la Gambie,

Honorable Président de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples,

Honorables Commissaires de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples,

Honorable Madame la Secrétaire Exécutive par intérim de la Commission Africaine

Honorable Présidente de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples,

Honorable Président du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant,

Honorable Ministre des Affaires Etrangères de la Gambie,

Honorables Délégués des Etats membres de l'Union Africaine,

Honorables, Membres du Corps Diplomatique et Consulaire,

Mesdames Et Messieurs les représentants des Institutions nationales des droits de l'homme,

Mesdames et Messieurs, les représentants de la société civile,

Chers participants,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un plaisir et un honneur de prendre la parole devant la 79^e session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, au nom du COREP dont je vous

transmets les salutations les plus chaleureuses et les meilleurs souhaits de plein succès à votre importante session.

Tout en vous remerciant vivement pour nous avoir invités, je voudrais souligner que notre participation à la session s'inscrit dans le cadre de la coopération entre la Commission et les organes délibérants de l'UA. Nous vous encourageons à poursuivre dans cette voie.

Il convient de rappeler que la Commission a été créée afin de suivre la mise en œuvre de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et de fournir une assistance technique aux États membres dans le domaine de la réalisation des droits de l'homme. Au fil des années, la Commission a reçu mandat de suivre la mise en œuvre d'autres traités notamment le protocole relatif aux droits de femmes et la convention sur l'assistance et la protection aux personnes déplacées.

La Commission s'acquitte de ce mandat à travers notamment le monitoring continu des droits de l'homme, l'examen des rapports périodiques des États, l'adoption des projets de loi-cadre à l'intention des États parties pour servir de base à l'adoption des textes législatifs par les gouvernements, l'élaboration des projets de traités susceptibles d'être adoptés par l'Union Africaine, l'élaboration des principes et des règles permettant de résoudre les problèmes juridiques relatifs à la jouissance des droits de l'homme et des peuples, la réalisation des études et des recherches sur les problèmes africains dans le domaine des droits

de l'homme et des peuples, les missions de promotion et de plaidoyer, et l'examen des plaintes.

Le Comité des Représentants permanents (COREP) de l'UA salue le travail déjà réalisé et apprécie positivement l'accompagnement que la Commission offre aux Etats dans la réalisation des obligations découlant de la Charte africaine et d'autres instruments de droits de l'homme.

Les sessions publiques participent de la volonté d'approcher la Commission des citoyens africains et autres parties prenantes en leur donnant une opportunité d'identifier les défis, de réfléchir sur les problèmes handicapant la réalisation des droits de l'homme et des peuples, et les solutions convenables.

Il sied d'observer qu'en dépit des progrès réalisés, le continent africain connaît de nombreux défis en matière des droits de l'homme notamment les conflits armés, le terrorisme, l'instabilité politique dans certains pays, la corruption, les déficiences des échanges commerciaux entre les Etats, un accès limité à une éducation et aux soins de santé de qualité, un chômage élevé, des changements climatiques inquiétants, un faible taux de ratification et d'adhésion à certains traités relatifs aux droits de l'homme, etc.

Vous me permettrez d'outrepasser mon statut de présidente du COREP pour dire un mot sur mon pays, la République islamique

de Mauritanie, pour rappeler que nous y travaillons en permanence en collaboration avec tous les acteurs régionaux et internationaux pour renforcer, protéger et promouvoir les droits de l'homme au niveau national. Nous avons réalisé d'importants progrès dans cette voie, salués et appréciés tant par la commission lui-même que par divers acteurs régionaux et mondiaux dans ce domaine.

Sur le plan institutionnel, nous avons créé, en plus de la Commission des droits de l'homme, de l'action humanitaire et des relations avec la société civile, la Commission nationale des droits de l'homme, classée en catégorie A en raison de ses ressources, de sa liberté et de son rôle. Nous avons également établi le Mécanisme national de prévention de la torture, l'Observatoire national des droits des femmes et des filles, ainsi que l'Organe national de lutte contre la traite des personnes et le trafic des migrants.

Tous ces organes travaillent dans le domaine humanitaire et abordent toutes les questions importantes qui constituent des défis en matière de droits de l'homme. Les autorités nationales ont fourni à tous ces organes les conditions appropriées et une totale liberté pour accomplir leurs missions de manière optimale.

Sur le plan législatif, notre pays a ratifié divers instruments juridiques internationaux, régionaux et continentaux visant à protéger les droits de l'homme et les peuples, y compris la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Nous avons

soumis tous les rapports requis par le Comité dans le cadre de notre engagement envers celui-ci, ce qui fait de nous l'un des rares pays à avoir soumis tous les rapports exigés par la Charte. De plus, notre pays a adopté une panoplie complète de lois pour lutter contre l'esclavage, le considérant comme un crime contre l'humanité. Nous avons également adopté une loi et établi un mécanisme national pour suivre l'intégration de l'approche fondée sur les droits de l'homme dans toutes les politiques et programmes de développement publics.

Nous considérons que malgré ces réalisations importantes dans le domaine des droits de l'homme, il subsiste des défis majeurs et persistants, notamment le suivi de la mise en œuvre des réformes en cours et les efforts visant à ancrer la culture de protection des droits de l'homme dans notre pays et sur le continent africain en général. En effet, il est impossible de garantir une protection effective et globale des droits de l'homme dans une société si la protection des droits de l'homme ne fait pas partie intégrante de la culture dominante de cette société.

La Mauritanie demeure disposée à apporter son soutien à la Commission. J'appelle les autres Etats membres de l'UA à doter la Commission des ressources humaines, financières, et techniques nécessaires afin qu'elle puisse s'acquitter de son mandat le plus efficacement possible. J'appelle également les Etats à collaborer davantage avec la Commission notamment en mettant en œuvre ses recommandations et décisions. J'appelle enfin les Etats à

remplir leurs obligations en matière de droits de l'homme et à ratifier les protocoles à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples notamment le protocole relatif aux droits des personnes âgées, le protocole relatif aux droits des personnes handicapées, le protocole relatif au droit à la nationalité et la réduction de l'apatridie, et le protocole relatif aux droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale.

Pour terminer, j'aimerais au nom des Etats parties exprimer ma sincère gratitude à tous les Commissaires et au Secrétariat de la Commission pour leurs efforts inlassables en faveur des droits de l'homme et des peuples sur le continent africain, dans le but ultime de créer un environnement juste, développé et pacifique pour tous.

Je vous souhaite à tous des délibérations fructueuses. Que Dieu vous bénisse tous.

Je vous remercie !